

(1)

(N° 66.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1881.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1881 (1).

AMENDEMENTS.

ART. 42.

Amendement proposé par M. le Ministre de l'Intérieur.

Porter à 21,000 francs le crédit de l'article 42.

ART. 56.

Les soussignés ont l'honneur de proposer l'amendement suivant :

ART. 56. Bibliothèque royale. Matériel et acquisitions fr. 75,000

L. VANDERKINDERE.

V. HANSSENS.

(1) Budget, n° 91, VI (session de 1879-1880).

Rapport et annexes, n° 6.

Amendements, n° 57 et 59.

